



## Un accident de voiture seul

Par **bibi62**, le **03/07/2013** à **21:14**

bonjour,

j'ai eu un accident seul avec la voiture d'un ami, que dois je faire? la voiture est assurée pour un troisième conducteur

doit on faire un constat puisqu'il n'y a pas eu de collision avec un tiers? quelles sont les démarches à effectuer si nous voulons le déclarer?

merci

Par **Lag0**, le **04/07/2013** à **06:57**

Bonjour,

Votre ami doit simplement faire une déclaration à son assurance, le mieux étant, si possible de s'y déplacer pour bien expliquer les faits.

Sous réserve, bien entendu, que le véhicule soit assuré tout risque, sinon, l'assurance ne couvrira rien.

Par **chaber**, le **04/07/2013** à **07:57**

bonjour

votre ami peut très bien se retourner contre vous pour dommages au bien confié

Par **Lag0**, le **04/07/2013** à **08:08**

C'est effectivement le second volet de l'affaire. Si l'assurance ne couvre pas ou si votre ami n'apprécie pas de devoir payer franchise et malus, il peut effectivement se retourner contre vous.

Par **bibi62**, le **05/07/2013** à **19:56**

merci pour votre réponse mais cette personne me demande de donner mes coordonnées tel que le numéro de mon permis, l'assurance de ma voiture... ? a t elle le droit de détenir cela ? dois je lui donner.? dois je demander a mon assureur de rentrer en relation avec son assureur pour faire les démarches?

merci encore  
cordialement

Par **chaber**, le **05/07/2013** à **20:22**

[citation]'ai eu un accident seul avec la voiture d'un ami, que dois je faire?[/citation]  
Si l'assureur de votre ami doit intervenir au titre d'une garantie Dommages, il est tout fait normal que vous fournissiez les références de votre permis.

En l'absence l'assureur ne paierait pas considérant que vous n'êtes pas titulaire de ce document

Par **bibi62**, le **05/07/2013** à **20:39**

qu'est ce que la garantie dommage? c'est la franchise? car je souhaite payer la franchise, ce qui est normal !

Par **chaber**, le **06/07/2013** à **07:27**

dommages au véhicule, tous risques souvent avec franchise

Par **Lag0**, le **06/07/2013** à **10:47**

[citation]mais cette personne me demande de donner mes coordonnées tel que le numéro de mon permis, l'assurance de ma voiture... ?[/citation]

Bonjour,

Que vous donniez votre numéro de permis, c'est normal pour la déclaration. En revanche, rien à voir avec l'assurance de votre propre voiture. Sauf si, comme je l'ai déjà vu, le contrat de votre ami comporte une clause conditionnelle au prêt du véhicule, restreignant la possibilité de prêt seulement aux conducteurs qui ont déjà un véhicule assuré par ailleurs, j'avais cela sur mon contrat moto avant (prêt uniquement à un conducteur assurant par ailleurs une moto de même cylindrée ou supérieure).

Ce que je ne comprends pas, c'est que la personne qui vous a prêté le véhicule est un ami, et qu'avec un ami, on dialogue, il a donc bien du vous expliquer pourquoi il vous demande cela...

Par **bibi62**, le **08/07/2013** à **14:48**

merci pour vos réponses! un ami qui n'en ai plus un, nous avons souhaiter nous arranger ac cette personne qui cherche des ennuis, mais impossible de dialoguer ! les gens ne sont pas toujours ceux que l'on croit !!!....  
merci encore bonne journée!!